



Cabinet du Président

Cabinet

Cabinet-Mission Coopération Internationale

Affaire suivie par : Cédric LE BRIS
Poste: 79 94

2018-CP-6535

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE B08 COOPÉRATION INTERNATIONALE

**COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LE TOGO -
CONVENTION ANNUELLE 2018-2 AVEC LA COMMUNE D'ANÈHO**

Code	B0801		
Secteur	Coopération		
Programme	Yvelines, partenaires du développement		
<i>Données financières</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	
Enveloppes de financement	CP DIS	CP DFS	CP DFD
Montant actualisé	879 931 €	1 569 598 €	61 662 €
Montant déjà engagé	409 931 €	1 264 858 €	16 796 €
Montant disponible	470 000 €	304 740 €	44 866 €
Montant réservé pour ce rapport	189 578 €	28 246 €	

Dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée avec la Commune d'Anèho (Togo), le présent rapport porte sur le financement de la deuxième année du projet d'extension du service public d'assainissement non-collectif (SPANC), qui bénéficie d'un cofinancement total de l'Union européenne de 450 000€. Dans la continuité des précédentes conventions signées pour la mise en œuvre de ce projet, le Département apporte une contribution pour le fonctionnement du service (28 246€) et pour les investissements (189 578€), incluant les fonds européens reçus à ce titre.

Depuis 2007, le Département des Yvelines anime une politique de coopération internationale appelée « Yvelines, partenaires du développement » dont les orientations nouvelles pour la période 2015-2020 ont été adoptées par le Conseil départemental le 27 novembre 2015. Cette politique est organisée autour de trois activités : la coopération décentralisée (relations bilatérales avec des collectivités locales étrangères), qui est portée et mise en œuvre par le Département ; le soutien aux initiatives de solidarité internationale des acteurs yvelinois ; et la promotion en Yvelines des enjeux et de la dynamique de coopération internationale. Ces deux dernières activités ont été confiées en 2015 par le Département au groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID).

I. COOPERATION AVEC LA COMMUNE D'ANEHO (TOGO).

La coopération avec cette commune de 25 000 habitants a démarré en 2007. Elle est structurée aujourd'hui autour de deux programmes :

- Le déploiement d'un Service public d'assainissement non-collectif (SPANC) à l'échelle du territoire communal. Ce programme a bénéficié d'une première phase d'aide entre 2012 et 2016, avec un concours financier de l'Union européenne. Une deuxième phase de développement a débuté en 2017, jusqu'en 2019, d'un montant prévisionnel de 650 000€, bénéficiant également d'une aide européenne de 450 000€ ;
- La construction et l'animation d'un Lycée d'enseignement technique et professionnel, qui a ouvert ses portes en 2013 et qui accueille environ 200 élèves dans deux filières spécialisées. Cet établissement bénéficie d'un jumelage avec le Lycée Jules Ferry de Versailles depuis sa conception en 2010, et le Département demeure fortement impliqué dans la gestion et le développement des activités pédagogiques.

Depuis 2007, le Département des Yvelines a investi 1 715 776€ dans cette coopération (y compris le reversement des subventions reçues par le Département), soit environ 156 000€ par an.

II. POURSUITE DU PROGRAMME SPANC.

Le Département a proposé à l'Union européenne une deuxième phase de développement du SPANC, qui devrait porter en trois ans le taux d'équipement des ménages de la ville à 80%, en s'intéressant en particulier aux ménages les moins favorisés, et couvrir par un service régulier d'entretien environ 40% des ménages. Les interventions en construction et réhabilitation seront ainsi renforcées. Le budget prévisionnel de ce programme est de 649 867€ (inclus frais généraux et imprévus), dont 450 223€ seront financés par l'Union européenne. L'apport en ressources propres du Département des Yvelines représentera 125 000€ environ en trois ans. Pour distinguer la nature des apports, la contribution européenne sera globalement affectée à l'investissement, et l'apport départemental sera versé sous forme d'une dotation de fonctionnement dégressive, destinée à favoriser la prise en charge du service par les ressources propres (abonnements) et une subvention d'équilibre acceptable pour le budget municipal.

La mise en œuvre de ce programme fait intervenir 4 acteurs : le Département des Yvelines, responsable du Contrat de subvention européen et cofinanceur du programme ; la Mairie d'Anèho, via son service SPANC, en tant que Maître d'ouvrage du programme et contributeur en ressources propres ; Yvelines coopération internationale et développement (YCID), et sous son contrôle, l'association Maison des Yvelines fondée par YCID au Sénégal, et qui a ouvert une antenne au Togo, qui « héberge » les postes de représentants locaux anciennement portés par le Département et transférés à YCID en 2015. Le rôle de l'antenne togolaise de la Maison des Yvelines est d'assurer d'une part l'accompagnement technique de la Mairie d'Anèho, d'autre part de contrôler le respect des engagements par la Commune à l'égard de l'Union européenne et qui engage le Département, et enfin d'assurer le contrôle de l'emploi des fonds par la Mairie.

Le démarrage du programme a eu lieu le 1^{er} janvier 2017. Le montant global du programme prévu dans la convention est de 597 363€ sur trois ans, déduction faite des frais de structure imputable au Département et de la provision pour imprévus que le Département pourra utiliser avec l'accord de l'UE, en cas de besoin.

	2016	2017	2018	2019	TOTAL
DEPENSES					
1- Ressources humaines		38 184	54 521	49 273	141 979
2- Voyages		846			846
3- Equipements et fournitures		11 724	3 888	6 129	21 742
4- Bureau local		8 459	12 414	13 730	34 603
5- Autres coûts et services		37 282	212 524	115 932	365 738
6- Autres		3 438	12 917	5 946	22 300
7-Frais de structure Anèho		3 796	3 373	2 985	10 154
TOTAL	-	103 730	299 638	193 995	597 363
RECETTES					
Commune d'Anèho - Exploitation du service		9 647	13 636	22 433	45 716
CD78 - Contribution à l'exploitation du service	34 301	34 963	28 246		97 510
Bénéficiaires - Contribution à l'investissement		1 753	6 098	6 708	14 559
CD78 - Contribution à l'investissement	100 000	150 000	189 578		439 578
TOTAL	134 301	196 363	237 559	29 141	597 363

La convention proposée cette année avec la Commune d'Anèho, YCID et la Maison des Yvelines porte sur un troisième apport de fonds d'un montant global de 217 824€ :

- La dotation aux charges d'exploitation pour 28 246€ ;
- La dotation aux dépenses d'investissement et d'intervention liées au projet, représentant 189 578€.

Le rapport d'activités préparé par la Mairie d'Anèho couvrant la période 2018 et qui devra être transmis à l'Union européenne sera adressé au premier trimestre 2019.

III. PROPOSITION

Au vu des éléments présentés dans ce rapport, je vous invite à m'autoriser à signer la convention annexée au projet de délibération, et à attribuer les subventions suivantes :

- 28 246€ en fonctionnement et 189 578€ en investissement à la Commune d'Anèho pour la poursuite de la mise en œuvre du programme SPANC.